

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024

Convocation

Date de la convocation : 25/11/2024

Date de l'affichage convocation : 25/11/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 06/12/2024

Publiée ou notifiée le : 06/12/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 23

L'an deux mil vingt-quatre, trois décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT et MM ALLARD, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme GEORGET, LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, DUVAL, FRIZON, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, HELLEGOUARC'H, MARTIN et MM ABRAHAM, BIGNON, BOUGAS, BOURIN, HURTELOUP, LEESCHAEVE, MOURIER.

Pouvoir :

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT,

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Floriane REUT (Coordinatrice technique des déchèteries)

Délibération 2024 – 38 :
HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail lors de sa séance du 26 novembre 2024,

Monsieur le Président expose au comité syndical qu'il est nécessaire de modifier et pérenniser les horaires d'ouverture des déchèteries sur la période estivale tout en conservant une qualité de service public. En effet, soucieux du bien-être au travail, de la protection des agents de déchèteries, il est nécessaire d'adapter les horaires.

C'est pourquoi, il est proposé une modification des horaires sur la période estivale du 01/06 au 31/08 selon le planning proposé :

HORAIRES -DECHETTERIE

Hiver

01 SEPT - 31 MAI	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
Ouverture au public	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LE LUDE	9:30 12:30	/	9:30 12:30	/	/	14:00 17:00	9:30 12:30	/	/	14:00 17:00	9:30 12:30	14:00 17:00
OIZE	9:30 12:30	14:00 17:00	/	14:00 17:00	9:30 12:30	/	9:30 12:30	/	9:30 12:30	14:00 17:00	9:30 12:30	14:00 17:00
VERNEIL LE CHETIF	/	14:00 17:00	/	/	9:30 12:30	/	9:30 12:30	/	9:30 12:30	/	9:30 12:30	14:00 17:00
CHÂTEAU DU LOIR	9:30 12:30	14:00 17:00	9:30 12:30	/	/	14:00 17:00	9:30 12:30	/	9:30 12:30	14:00 17:00	9:30 12:30	14:00 17:00

ÉTÉ

01 JUIN - 31 AOUT	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
Ouverture au public	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LE LUDE	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	/	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	17:00 19:00	7:30 12:30	/
OIZE	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	17:00 19:00	7:30 12:30	/
VERNEIL LE CHETIF	7:30 12:30	/	/	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	17:00 19:00	7:30 12:30	/
CHÂTEAU DU LOIR	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	/	7:30 12:30	17:00 19:00	7:30 12:30	/

VERNEIL FERMÉE LE LUDE FERMÉE

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **POUR : 20**
- **CONTRE : 1**
- **ABSTENTION : 2**

VALIDE la modification des horaires de déchèteries à compter du 01/01/2025.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,

J-C AMY

Pour extrait, copie conforme,
Le Président,

F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72400 Le LUDE